Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 4/07/2022
ID : 083-218300507-20220628-2022_077-DE

République Française

Ville de Draguignan

N° 2022-077

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	**Membres en exercice**	**Votants**
39	39	39

ACQUISITION D'UN APPARTEMENT (LOT N° 12) DÉPENDANT D'UN IMMEUBLE CADASTRÉ SECTION AB N° 660 SIS 48 RUE DE TRANS À DRAGUIGNAN

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 28 juin 2022

L'An deux mille vingt et un, le 28 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :
RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :
SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, SYLVIE FRANCIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI DANIELLE ADOUX COPIN à FRANÇOISE MAURICE, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES à JEAN-DANIEL SANTONI, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CHRISTINE VILLELONGUE, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO

ABSENTS :
Secrétaire de Séance :
CAMILLE DIQUELOU

Publié le : 14 JUIL. 2022

Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 4/07/2022
ID : 083-218300507-20220628-2022_077-DE

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

Vu l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

La Commune s'est engagée à sauvegarder et à mettre en valeur son patrimoine bâti au travers de l'Aire de valorisation de l'Architecture et du Patrimoine.

Le 10 mai 2022 Monsieur TARDIEU Patrick a proposé à la Commune, d'acquérir son appartement (lot 12) d'environ 36 m², situé au 2ème étage de la copropriété cadastrée section AB numéro 660 sise 48 rue de Trans à Draguignan au prix de 72 000 euros hors frais de notaire. Cet immeuble dit « Maison de la Reine Jeanne » qui date du 16ème siècle est inscrit au patrimoine des monuments historiques par arrêté en date du 27 janvier 1926.

Il est ici rappelé que la Commune a déjà fait l'acquisition de plusieurs lots dans ledit immeuble et que le bien proposé par Monsieur TARDIEU viendrait ainsi compléter et enrichir le patrimoine communal.

Après négociations avec le propriétaire, le prix fixé à 68 000 € hors frais de notaire a été accepté par la Commune et l'accord confirmé par courriel en date du 31 mai 2022 sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal.

Le prix de cette vente étant inférieur au seuil de consultation obligatoire (180 000 € HT), il n'a pas été demandé d'avis de valeur au service du Domaine.

Le plan dudit bien est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve l'acquisition amiable de l'appartement (lot n° 12) susvisé au prix net vendeur de 68 000 € hors frais de notaire ;

- autorise Monsieur le Maire représentant la commune de Draguignan, légalement habilité en vertu des dispositions de l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'acte notarié d'acquisition ainsi que tous les actes afférents à cette opération.

Fait à Draguignan, le 28 juin 2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ★ MAIRIE DE DRAGUIGNAN ★

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan
Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional

Envoyé en préfecture le 04/07/2022
Reçu en préfecture le 04/07/2022
Affiché le 04/07/2022
ID : 083-218300507-20220628-2022_077-DE

Département :
VAR

Commune :
DRAGUIGNAN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Centre des Impôts Foncier de Draguignan
83008
83008 DRAGUIGNAN Cedex
tél. 04/94/60/49/33 -fax
cdif.draguignan@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 01/06/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :
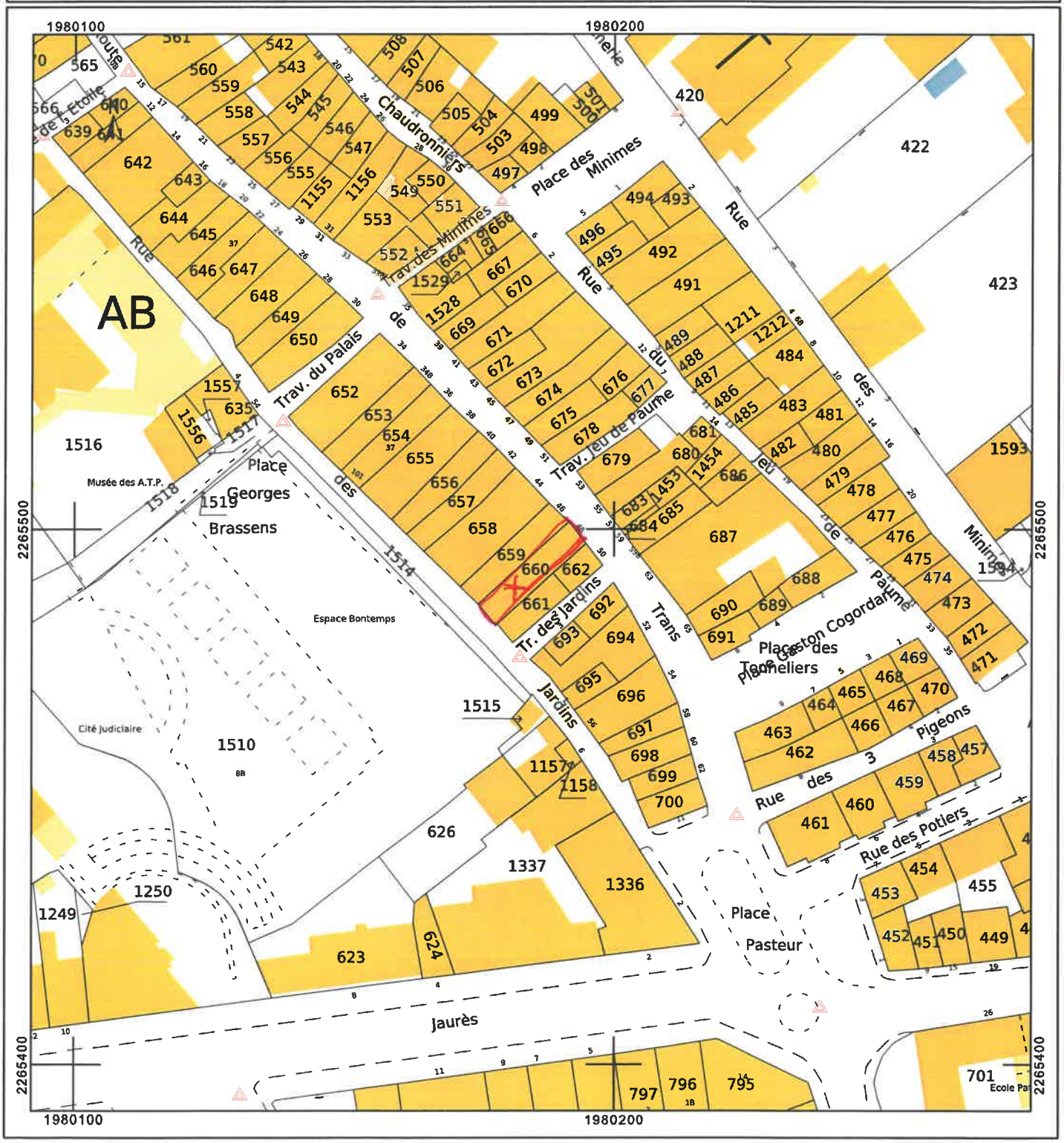
cadastre.gouv.fr